



MAIRIE

DE

JUNAS

30250

Téléphone 04 66 80 05 05
Télécopie 04 66 80 03 58
mairie-de-junas@wanadoo.fr

JUNAS le 10 juillet 2017

Monsieur le vice-Président
délégué aux affaires scolaires et périscolaires,
Parc d'activités de l'Arnède
30252 Sommières Cedex

OBJET: AVIS de la commune de JUNAS après la sortie du décret autorisant des adaptations à la réforme des rythmes scolaires

La publication du décret au Journal officiel autorisant des adaptations à la réforme des rythmes scolaires en date du mercredi 28 juin 2017 donne lieu à un questionnement légitime de la part des enseignants, des parents et des collectivités. La parution tardive de ce décret ne facilite pas les concertations. En conséquence la mairie de Junas a choisi de se positionner clairement sur la question pour ce qui la concerne en rappelant que la compétence scolaire étant assurée par la CCPS, c'est cette dernière qui est la seule en mesure de se prononcer définitivement.

Pour rappel, le texte autorise huit demi- journées réparties sur quatre jours, sans toutefois modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. La saisine doit être conjointe de la CCPS et des Conseils d'école. À charge ensuite pour le Directeur académique (DASEN) du département d'autoriser ou non le changement, au regard de plusieurs critères. Comme celui de la cohérence avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) ou celui des contingences du transport public.

Les élus présents lors du Conseil Municipal de JUNAS du lundi 3 juillet 2017 ont accepté à l'unanimité des 13 présents que le Maire de la commune transmette à la CCPS l'avis suivant :

« La commune de JUNAS est favorable à la suppression des TAPS et au retour à la semaine de quatre jours. La mise en place de ce nouveau fonctionnement serait idéal dès la rentrée 2017. Cependant par respect pour les intervenants associatifs et territoriaux qui assurent depuis 2013 un rôle dans ces TAPS et pour laisser aux familles le temps de s'organiser il paraît plus judicieux d'envisager ce réaménagement pour la rentrée 2018. »

Le Maire de JUNAS

Marie-José PELLET

